27 OCTOBRE 2023 | Volume 31 N° 3

Syndicalement vôtre

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal

Négociation nationale



ÉTAT DE LA SITUATION

Par David Hamel, président



La négociation nationale apporte toujours son lot d'incertitudes. Elle met à rude épreuve la patience des personnes impliquées, dont les membres de la base qui enseignent au primaire, au secondaire, à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle, ainsi que le Comité de négociation. Les membres de celui-ci se réunissent actuellement avec la partie patronale trois fois par semaine.

Nous avons entendu vos préoccupations et votre impatience envers le manque d'information sur le déroulement et la lenteur de la négociation. Soyez assurés que les représentantes et représentants du SEOM au Conseil fédératif de négociation ont exprimé vos attentes lors de notre plus récente réunion le mercredi 18 octobre.

DANS CE NUMÉRO

03 POINT SUR LA NÉGO EN COURS

04 PASSAGE DE LA CLASSE D'ACCUEIL À LA CLASSE ORDINAIRE

05 COMPOSANTES ET IMPACTS DU PROJET ÉDUCATIF

SUITE DE L'ÉDITORIAL

À la suite de l'adoption du mandat de grève au Conseil fédératif de négociation le 28 septembre dernier, le Conseil évalue régulièrement, en se basant sur les rapports des rencontres tenues par nos représentantes et représentants syndicaux, si le moment est venu de déclencher la grève générale illimitée (GGI) ou non. Les membres ont clairement exprimé leur volonté d'en arriver à une entente qui améliorera les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants, non de déclencher la grève à tout prix, comme notre premier ministre semble penser. De meilleures mesures d'attractivité et de rétention du personnel enseignant permettraient une amélioration de la qualité du service aux élèves dans les écoles publiques. Il est grand temps que nos politiciennes et politiciens le reconnaissent.

Jusqu'à présent, les négociations en cours n'ont pas abouti à des progrès significatifs sur la base de nos demandes. Pour remédier à cette situation, la FAE a sollicité une rencontre avec la ministre Lebel le 1er novembre, au plus tard, afin de lui exposer l'état des faits et réaliser des avancées. De son côté, le Conseil fédératif de négociation tiendra sa prochaine réunion le 2 novembre. Parallèlement à ces activités, votre Comité d'action-mobilisation déploie des séances d'assemblage de pancartes de piquetage pour s'assurer que tous les établissements soient prêts pour faire face à toute éventualité. Nous reconnaissons que la possibilité imminente d'une GGI engendre des répercussions majeures pour vous. La question de savoir si nous exercerons notre droit de grève demeure pour l'instant sans réponse. Cependant, une chose reste certaine : si cela se produit, nous nous tiendrons à vos côtés. En attendant que cette décision importante soit prise au moment opportun, nous continuerons d'exprimer à la partie patronale qu'il lui appartient de créer les conditions d'enseignement de demain. La balle est dans leur camp.

Viser toujours plus haut!



Le comité d'action-mobilisation en pleine fabrication de pancartes

DERNIÈRE HEURE!

Au moment d'écrire ces lignes, nous apprenons que la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, a préparé une nouvelle offre qu'elle présentera à la FAE le dimanche 29 octobre.

Des détails suivront bientôt!



Point sur la négo en cours
CFN DU MERCREDI 18 OCTOBRE



Par Simon-Pierre Hébert
Vice-président aux relations du travail

Par Sophie Milot
Vice-présidente à la vie syndicale

19 moyens de pression! C'est ce que les 70 000 membres associés à la FAE ont choisi pour mettre de la pression sur le gouvernement en cet automne 2023. Que ce soit par de l'affichage pour augmenter notre visibilité ou par un refus de surplus de tâche qui l'alourdit inutilement, les profs se mobilisent.

Plus la négociation avance, plus il devient essentiel de demeurer mobilisés. C'est de cette façon que nous pourrons poursuivre l'envoi d'un message clair et fort à la partie patronale : le statu quo reste inacceptable et il faut viser toujours plus haut pour l'éducation!

Au moment d'écrire ces lignes, ce n'est pas un secret, le Conseil Fédératif de négociation (CFN) n'a pas encore déterminé de date pour un déclenchement de la grève générale illimitée (GGI), mandat dont les membres se sont dotés au cours des derniers mois. Toutefois, puisque le prochain Conseil des personnes déléguées se tiendra quelques jours après le prochain CFN, un point traitant de l'opérationnalisation de la GGI y sera présenté. Nous espérons que cela permettra aux équipes de se préparer advenant un déclenchement éventuel de la grève, et ce, peu importe la date retenue.



Ainsi, nous le souhaitons, cela gardera les équipes enseignantes mobilisées jusqu'à la signature d'une entente collective jugée satisfaisante démocratiquement.

Celles et ceux qui en ont besoin trouveront les ressources nécessaires pour l'opération d'affichace numérique sur notre site internet et l'information sur la négo nationale sur le site de la FAE.

Solidairement et syndicalement!



Passage de la classe d'accueil à la classe ordinaire

PRESSIONS EXERCÉES PAR DES DIRECTIONS

Par Nicolas Martin
Conseiller au primaire

Nous avons reçu des informations inquiétantes concernant le passage forcé d'élèves d'accueil en classe ordinaire au primaire. En effet, des membres nous ont indiqué que quelques directions demandaient à certains enseignantes et enseignants de classes d'accueil de cibler leurs élèves les plus avancés et de les intégrer en classe ordinaire, bien qu'ils ne soient pas nécessairement prêts. Le but de cet exercice étant apparemment de libérer des places pour recevoir de nouveaux élèves en classe d'accueil.

Même si les règles pour le classement et le passage d'un élève à un cycle supérieur sont soumises à l'approbation de la direction, selon la LIP (96.15 5°), la décision doit s'appuyer sur le jugement professionnel et la recommandation de l'enseignante ou de l'enseignant. La pratique dont nous parlons ne respecte pas ces critères et n'avantage pas les élèves. Les élèves en classe d'accueil et de francisation ont droit à la même qualité de services que tous les autres, et le passage en classe ordinaire au mauvais moment peut entrainer des conséquences importantes sur leur parcours scolaire.



Il est aussi pertinent de noter qu'il n'y a ni minimum ni maximum de durée de services en accueil et francisation. On entend parfois que les élèves en soutien à l'apprentissage du français ont droit à un maximum de deux ans en classe d'accueil. Cette information était vraie il y a plusieurs années, mais les balises ont changé avec les règles budgétaires du MELS en 2012-2013. Ces balises s'appliquaient toujours en 2022-2023.

Extrait tiré du document *Règles budgétaires MELS 2012-2013*

Il est important de rappeler que les caractéristiques des élèves considérées dans le calcul des mesures budgétaires ne doivent pas servir de critères pour déterminer lesquels ont le droit de recevoir des services. Ceux-ci sont offerts à tous les élèves qui en ont besoin, et ce, tant et aussi longtemps qu'ils en ont besoin, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils puissent suivre l'enseignement en français. La reconnaissance de cette capacité résulte d'une décision pédagogique, entérinée par la direction de l'école et appuyée par l'évaluation des enseignantes et enseignants de l'élève. Les allocations pour l'accueil et la francisation ont pour objet d'aider les centres de services scolaires francophones à répondre aux besoins liés à l'intégration linguistique, scolaire et sociale des élèves. Elles constituent un ajustement à l'allocation de base calculée à partir de l'ensemble des effectifs du secteur.

Soutien au milieu scolaire 2022-2023 INTÉGRATION ET RÉUSSITE DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION — p.12

Si vous avez des questions relatives à l'accueil, nous vous recommandons d'appeler la personne répondante de votre établissement sans hésiter. Vous pouvez aussi consulter le document «Guide de l'accueil et de la francisation» sous l'onglet *Grands dossiers* et *Accueil et francisation* sur le site du SEOM.



Composantes et impacts du projet éducatif

ÉLABORER JUDICIEUSEMENT SON PROJET ÉDUCATIF



Par Nathalie Bouchard
Conseillère aux relations du travail

Dès que le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys est adopté, les établissements sont amenés à rédiger leur projet éducatif. S'inscrivant dans la foulée de la gestion axée sur les résultats du ministère de l'Éducation, le projet éducatif constitue un outil qui détermine les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour la réussite des élèves. Selon la *Loi sur l'instruction publique* (articles 37 et 97.1), le projet éducatif comporte :

- La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il doit faire face, notamment en matière de réussite éducative et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
- Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite éducative;
- Les cibles qui doivent être atteintes au terme de la période couverte par le projet éducatif;
- Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles;
- La périodicité de l'évaluation du projet éducatif, déterminée en collaboration avec le centre de services scolaire.

De plus, il doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école. Les orientations et les objectifs visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également concorder avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

L'observance du projet éducatif est un devoir de l'enseignante ou de l'enseignant (article 22 LIP). Dans cet esprit, il sera important lors de son élaboration de s'assurer de ne pas trop expliciter la façon dont les enseignantes et enseignants s'y prendront pour respecter les orientations et atteindre les objectifs. À titre d'exemple, si PREV (prévention des difficultés en langage écrit) ou RAI (réponse à l'intervention) sont inscrites dans le projet éducatif, il deviendra impossible de s'y soustraire. Il faut donc réfléchir aux impacts sur l'autonomie professionnelle de chacune et de chacun avant de choisir de consigner une méthode pédagogique dans le projet éducatif. De plus, dans l'identification des cibles de réussite, vous pourrez porter une attention à la composition des groupes et aux ressources existantes puisque ce sont des facteurs qui pourraient vous amener à les faire diminuer.

Si vous avez des questions pendant votre travail d'élaboration du projet éducatif, nous vous invitons à contacter votre personne répondante.



Séisme au Maroc et inondations en Libye
DONS AUX FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Par Sarah Brabant
Conseillère aux communications

Le 8 septembre dernier en soirée, un tremblement de terre a frappé une région au sud-ouest de la ville touristique de Marrakech, au centre du Maroc. La Croix-Rouge internationale a lancé un appel de fonds afin de soutenir les opérations de secours et appuyer les activités du Croissant Rouge Marocain sur le terrain.



Photo : Croix-Rouge canadienne

Ébranlée par la situation et encourageant régulièrement des causes humanitaires internationales en cas de crise, la FAE a octroyé, au nom des membres des syndicats affiliés, un don de 5 000 $ au *Fonds de secours : Séisme au Maroc* de la Croix-Rouge canadienne.

Les sommes amassées serviront à fournir une assistance d'urgence aux personnes touchées par le séisme au Maroc, à favoriser le rétablissement des communautés et à déployer les efforts de préparation et de réduction des risques en vue de tout autre évènement perturbateur dans les régions frappées.

Lors de la présentation du point au Conseil fédératif de septembre, une autre proposition a été formulée par la salle : *Que le Conseil fédératif autorise un don de 5 000 $ au Fonds de secours : Inondations en Libye de la Croix-Rouge canadienne*.

Effectivement, les violentes tempêtes qui ont frappé une bonne partie de la Libye ont provoqué des crues soudaines et des glissements de terrain. Les dons amassés permettront d'offrir des secours immédiats, de soutenir les opérations de rétablissement ainsi que de renforcer la préparation des autorités en cas de catastrophes futures.

Le SEOM, favorable à ces demandes et sensible à la situation d'urgence touchant le Maroc et la Libye dont plusieurs de ses membres sont originaires, a envoyé un don de 500 $ au *Fonds de secours : Séisme au Maroc* et un don de 500 $ au *Fonds de secours : Inondations en Libye* de la Croix-Rouge canadienne.

Les dons aux *Fonds de secours de la Croix-Rouge canadienne* joueront un rôle vital dans l'aide aux communautés touchées et leur reconstruction. Merci de vous joindre à nous en solidarité aux victimes du séisme au Maroc et des inondations en Libye.

FORMATIONS SYNDICALES



Voici un récapitulatif des formations syndicales à venir. Visitez notre site internet pour vous inscrire.

DATE	HEURE	FORMATION	MODE
1 novembre 2023	17 h à 19 h	Les mesures budgétaires	En virtuel
30 octobre 2023	17 h à 19 h	Nouveaux membres	En virtuel
7 décembre 2023	13 h 30 à 16 h 30	Comité EHDAA à l'école	En présence
11 décembre 2023	17 h à 19 h	Comité EHDAA à l'école	En virtuel
16 janvier 2024	13 h 30 à 16 h 30	ILP	En présence
23 janvier 2024	17 h à 19 h	ILP	En virtuel
Mai 2024	17 h à 19 h	Sécurité d'emploi – précaires	En virtuel

Rédaction : David Hamel, Sophie Milot, Simon-Pierre Hébert, Nathalie Bouchard et Sarah Brabant

Édition : Sarah Brabant

Révision linguistique et mise en page : Julie Denis

Le *Syndicalement vôtre* est une publication numérique diffusée par courriel aux membres du SEOM.

La reproduction et la rediffusion du *Syndicalement vôtre* sont encouragées avec la mention de la source.

Une production du Service des communications du SEOM | 27 octobre 2023

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal
4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Tél. : 514 637-3548 Fax : 514 637-0000
www.seom.qc.ca | webinfo@seom.qc.ca

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal